

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard – CS 50086
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

7 juillet 2020

DELIBERATION N°2

| | | |
|---|---------------------------------------|----|
| Objet : <i>Attribution du marché public d'assurance statutaire</i> | Nombre de membres en exercice | 20 |
| | Nombre de membres présents | 14 |
| | Nombre de membres ayant donné pouvoir | 0 |
| | Nombre de membres votants | 14 |
| | Date de la convocation : 19 mai 2020 | |

PRESENTS : Clément PERNOT, Président, Bernard AMIENS, Arielle BAILLY, Dominique BONNET, Gérard FERNOUX-COUTENET, Sandrine GAUTIER-PACOUD, Claude GIRAUD, Maurice HOFFMANN, Denis JEUNET, Félix MACARD, Christiane MAUGAIN, Jacqueline LAROCHE, Françoise VESPA, Audrenne BEDEAU suppléante de Gilles BEDER.

EXCUSES : Gilles BEDER, Evelyne COMTE, Florence GROS FUAND, François GUITTON, Alain PANSERI, Philippe PASSOT, et Denis RENAUD.

Assistaient également à titre consultatif Laetitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX, directrice adjointe, Agnès ARNOULD, responsable communication-marchés publics.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26, et le décret n°86-552 du 14 mars 1986, qui autorisent les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux risques statutaires,

Vu le Code la Commande Publique (CCP),

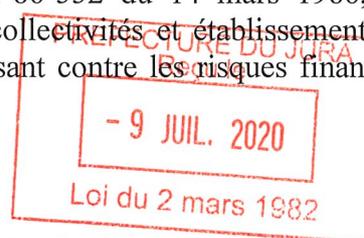
Vu les articles L.1414-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 26 novembre 2019 donnant mandat au Président pour la passation du marché d'assurance des risques statutaires,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 juillet 2020,

Considérant que le Centre de Gestion du Jura avait souscrit pour le compte des collectivités qui l'avaient mandaté, un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics du département, en application des obligations législatives qui s'imposent aux employeurs publics.

Ce contrat, attribué à la Société SOFAXIS (groupe Relyens – courtier gestionnaire) / CNP Assurances (porteur du risque) a été mis en place en janvier 2017 et arrivera à échéance le 31 décembre 2020.



Considérant qu'afin de poursuivre ce service de contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités du Jura, le conseil d'administration, lors de la séance du 26 novembre 2019 avait mandaté le Président pour lancer un appel à concurrence en vue de la souscription d'un nouveau contrat.

Considérant les caractéristiques du marché et la phase de déroulement de la procédure détaillées ci-dessous,

Objet de la consultation

La consultation vise à conclure, avec un prestataire unique, un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics du département du Jura (dont le personnel du CDG), en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Durée du marché

La durée du marché est de 48 mois : du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Procédure

Conformément au Code de la Commande Publique (CCP), la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure formalisée avec négociation, codifiée sous le numéro MS012024. L'absence d'allotissement a été retenue en vertu des articles R.2113-2 et suivants du CCP. Elle est justifiée par le fait que la dévolution en lots séparés rendrait techniquement plus difficile l'exécution des prestations. La consultation s'est déroulée en deux phases, phase candidature et phase offre.

Publicité de la procédure

Les avis de publicité ont été publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 17 mars 2020, sous le numéro : 2020/S 057-136193.

Phase candidature

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 17 avril 2020.

Trois candidats se sont présentés. Deux ont été invités à déposer une offre. Le troisième a reçu une notification de rejet de candidature incomplète le 11 mai 2020.

Phase offre

La date de remises des offres était fixée au 04 juin 2020. Seuls les candidats dont la candidature a été retenue pouvaient déposer une offre. Deux offres sont parvenues à la date de dépôt des offres.

Jugement des offres

Le jugement des offres se fonde sur des critères pondérés :

- critère 1 : 30/100 : valeur technique

Appréciation des éventuelles réserves et améliorations apportées au cahier des charges, et éléments de réponse aux demandes de garanties du cahier des charges et aux demandes spécifiques mentionnées en annexe du cahier des clauses techniques particulières.

- critère 2 : 30/100 : tarification

* collectivités employant jusqu'à 20 agents affiliés CNRACL :

application des taux de chaque formule tous risques aux masses salariales afférentes,

* collectivités employant plus de 20 agents affiliés CNRACL :

application des taux des garanties des agents CNRACL retenus pour le comparatif et désignés comme tels dans l'annexe à l'acte d'engagement, aux masses salariales disponibles.

Les taux et cotisations IRCANTEC ne sont pas pris en compte.



- critère 3 : 25/100 : qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire
- critère 4 : 10/100 : qualité technique des prestations annexes et supplémentaires
- critère 5 : 5/100 : pérennité du contrat en matière tarifaire.

Phases de négociation

Deux tours de négociations ont été engagées sur les offres reçues :

Dans le cadre du premier tour, la date limite de réception des offres était fixée au 16 juin 2020.

Dans le cadre du second tour, la date limite de réception des offres était fixée au 25 juin 2020.

Considérant que, lors de sa séance du 7 juillet 2020, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les propositions des candidats et a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères définis au dossier de consultation des entreprises,

Considérant que le rapport de présentation d'analyse des offres fait apparaître le classement suivant :

CNP/Sofaxis :98.00 sur 100 points

Groupama Grand Est/Siaci Saint-Honoré : 96.43 sur 100 points

Les crédits afférents à l'assurance des risques statutaires du personnel du Centre de Gestion sont inscrits au budget 2020.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du conseil d'administration :

- approuvent à l'unanimité le choix de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché au groupement CNP(assureur)/Sofaxis(courtier),
- autorisent le Président à signer le contrat et tous les documents afférents à ce marché.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

À CHAMPAGNOLE, le 7 juillet 2020

Le Président,



Clément PERNOT

